

# ENTRETIENEZ VOTRE LOGEMENT



*Vous avez l'obligation de maintenir en bon état de propreté les locaux qui vous sont loués : logement, cave, garage et espaces verts. Les matériels et équipements mis à votre disposition doivent être utilisés pour l'usage auquel ils sont destinés : ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.*

## Exemples :

- **N'arrêtez jamais la ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.)** et ne bouchez pas les grilles d'aération. Sinon, vous risquez de voir apparaître de l'humidité et des moisissures qui abîmeront votre logement
- **Ne fermez pas complètement le système de chauffage** quand vous êtes absent(e) pendant la saison froide. Il est prévu pour fonctionner en permanence et il est plus économique de baisser le thermostat des radiateurs. Pour une meilleure efficacité, ne les recouvrez jamais de linge ou autres objets.
- **Faites très attention aux équipements sanitaires** : Toute fuite, même légère, peut entraîner, outre le risque d'inondation, une surconsommation d'eau très coûteuse. Contrôlez périodiquement vos robinets et chasse d'eau et signalez toute anomalie à la société PROXISERVE (Contrat d'entretien).
- **Quels travaux sont à votre charge ?** La liste de ces travaux est fixée par décret ministériel. Avant d'engager vous-même les travaux (tapisserie, revêtement de sol, sanitaire...), demandez conseil au service Technique de notre organisme qui vous indiquera la marche à suivre. Toute modification de l'état des lieux initial doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable.



# Quels travaux sont donc à votre charge ?

## ☐ A l'intérieur

- **Maintien** en bon état de propreté des plafonds, murs, cloisons, boiseries, revêtements de sols, parquets...
- **Remplacement**, si détérioration, (après accord écrit de notre organisme) des portes, plinthes, baguettes, moulures, barre de seuil...
- **Installation électrique :**
  - Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit et fusibles, douilles, ampoules et tubes luminescents, équipements TV, prise téléphone
  - Dépoussiérage des convecteurs (PROXISERVE contrat d'entretien)
- **Installation plomberie :**
  - Dégorgement des canalisations et nettoyage des siphons
  - Remplacement des joints sur robinetterie, appareils sanitaires, robinet d'arrêt et siphon de vidange (PROXISERVE contrat d'entretien)
  - Remplacement des bouchons et chaînettes
  - Signalement à notre organisme des appareils sanitaires cassés ou descellés
  - Remplacement des flexibles de douches (PROXISERVE contrat d'entretien)
  - Remplacement des flotteurs des chasses d'eau (PROXISERVE contrat d'entretien)
  - Remplacement des flexibles de gaz
  - Remplacement des joints sanitaires
- **Les ouvertures des logements :**
  - Graissage et menues réparations sur les serrures, charnières, crémones, poignées, paumelles ...remplacement en cas de détérioration.
  - Remplacement des clés perdues ou cassées
  - Remplacement et masticage des vitres cassées
  - Remise en état des volets roulants
- **Autres installations :**
  - Nettoyage périodique et remplacement éventuel des grilles et bouches de ventilation
  - Maintien en bon état de propreté du meuble sous évier

## ☐ A l'extérieur

- **Pour les pavillons :**
  - Entretien des jardins
  - Nettoyage et débouchage des gouttières
  - Entretien périodique des fosses toutes eaux et de tous les regards
- **Pour tous les logements :**
  - Protection contre le gel des compteurs d'eau et tuyauteries
  - Réparation des boîtes aux lettres et serrures

**Cette liste n'est pas limitative. D'autres réparations peuvent être à votre charge.  
Vous avez un doute ? Contactez notre organisme.**